

Annexe n°1

LEGENDE

- Sous-périmètre A: conservation, sauvegarde
- Sous-périmètre B: nouvelles constructions 3'240 m²
- Aire forestière
- Limite de l'aire forestière selon délimitation du 07.07.03
- Aire de verdure, à planter (essences locales)
- Aire de circulation
- Bâtiments existants
- Périmètre d'évolution

PAC-Venoge – zone protégée du PAC venoge

- Périmètre 1 cours d'eau
- Périmètre 2 les couloirs de la Venoge
- Zone à bâti à prescriptions spéciales
- Zone protégée des couloirs de la Venoge et du Veyron
- Protection du patrimoine (construit lié à l'usage de l'eau)

Secteur Moulin-Dessus

Plan 1:1000 – Parcelle n° 129

